



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande introduite par Monsieur DE PAOLI Marc – Centre hospitalier universitaire de Liège ETSPUBLI, demeurant Avenue de l'Hopital, 1 à 4000 Liège en vue d'obtenir le **permis d'environnement** pour le *maintien en activité du centre hospitalier du C.H.U (site Ourthe-Amblème) - renouvellement du permis d'environnement sis Rue Grandfosse 31/33 à 4130 Esneux, parc. cad. 1e division, ESNEUX, section C n°604G, 613D, 614G, 614K, 616F, 616P, 616R.*

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (Service environnement) à partir du 25/10/2025

- Date d'affichage de la demande : 20/10/2025
- Date d'ouverture de l'enquête : 25/10/2025
- Clôture de l'enquête : Lieu :
Administration communale d'Esneux,
Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 Esneux
Date : 10/11/2025 à 10 heures
- Les observations écrites peuvent adressées au Collège communal d'Esneux, place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

La Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement ou à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, de la fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué : Esplanade Simone Veil, 10^e étage à 4000 Liège - ☎ 04/224.57.43.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Esneux, le 20/10/2025

La Bourgmestre,
Laura IKER

